

DECISION DU PRESIDENT N°2026-010

OBJET : DECISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PBI-2026-004
« Étude de la restauration de la continuité écologique : Moulin d'Ingy »

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104-4 et 20240522-5 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de service, passé selon la procédure adaptée, relatif au choix de la structure pour effectuer l'étude de la restauration de la continuité écologique : Moulin d'Ingy dont la date limite de remise des offres était le 29/01/2026 (12h00),

Considérant que la commission d'attribution s'est réunie le 27/02/2026 pour examiner les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider et retenir l'offre de la société **ICEO**, conformément aux montants indiqués sur l'Acte d'engagement et au Décompte Global et Forfaitaire (DPGF) pour un montant de **39 575 € HT**, soit **47 490 € TTC**.

ARTICLE 2 : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les rejets...),

ARTICLE 3 : Monsieur le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay
Le Président
Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard

LEGUAY

Date : 06/03/2026

Qualité : Président

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260312-DEC2026-010-AR
Date de réception préfecture : 12/03/2026